

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 16 septembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 10 septembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GRIOL

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 57 (dont 6 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, ROCHAS Pascale, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FRACHINOUS Alain, GAUTHIER Eliane, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PENIGAUT Alexandre, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard (suppléant), GRIOL Alain (suppléant),, PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante), VINCENT Michel (suppléant), BOULET Alain (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 32

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CLEMENT Rémy, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 13

PEYRON Roland donne procuration à RUYSSCHAERT Christelle, GARCIA Jean donne procuration à LAGET Jean-Michel, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à LANTHEAUME Pascal, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à BALDUCHI Monique, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAMBON Claude donne procuration à PENIGAUT Alexandre, LAURENT Marie-Christine donne procuration à DAYRE Thierry, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, ROUSSELLE Didier donne procuration à MONPEYSEN Jean-Jacques, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc

Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN (Roland PEYRON, excusé)

Activité et Aménagement de pleine nature

139-2025 Reversement de la subvention départementale aux associations partenaires pour l'entretien et le balisage des itinéraires de randonnées

Afin de structurer les activités de pleine nature sur son territoire, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale soutient et assure la coordination d'un réseau d'associations partenaires mobilisé pour entretenir et baliser les itinéraires de randonnées.

Ce dispositif s'inscrivant dans les orientations départementales, le Département de la Drôme accorde un montant forfaitaire de 10 € par km entretenu, qu'il octroie à la CCBDP, selon les termes de la convention cadre signée le 13 janvier 2022 (délibération n° 163-2021 du 9 novembre 2021).

Ce montant forfaitaire est le plus important qui puisse être accordé à un EPCI au regard de l'engagement conséquent de la collectivité dans la démarche de conventionnement. Ce forfait est abondé par la CCBDP d'un euro supplémentaire (délibération n° 146-2018 du 3 octobre 2018). La CCBDP attribue aux associations une subvention incluant la part départementale et la part intercommunale.

Les règles de calcul établies par le Département stipulent qu'un abattement de 15 % pour la randonnée pédestre et de 30 % pour le VTT s'applique au linéaire entretenu afin de tenir compte des doublons.

Pour l'année 2024, tenant compte de l'état récapitulatif fourni par les associations et de l'application des règles de calcul fixées par le Conseil départemental, il est proposé d'accorder les montants de **7 940 € de reversement d'un soutien apporté par le CD26, majoré de 794 € par la CCBDP.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 163-2021 du 9 novembre 2021 actant la signature d'une convention cadre entre le Département de la Drôme et la CCBDP définissant le cadre de financement de l'entretien des itinéraires de randonnée ;

Considérant les conventions de partenariat signées entre les associations concernées et la CCBDP pour assurer l'entretien et le balisage d'itinéraires de randonnée et garantir aux associations partenaires une protection assurantielle ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2025 ;

Pour l'année 2024, tenant compte de l'état récapitulatif fourni par les associations et de l'application des règles de calcul fixées par le Conseil départemental, il est proposé d'accorder les montants de subvention suivants :

Territoire	Structures	Typologie	Km entretenus	Kilomètres après abattement selon convention	Soutien CD 26 (10€/km)	Soutien CCBDP 1€/km (hors prise en charge assurance mission)	Total à reverser
Hautes-Baronnies							
	Randophil	pédestre	163,3	139	1390	139	1529
Pays de Buis							
	Randouvèze	pédestre	332,2	282	2820	282	3102
	Les sabots d'Ollon	pédestre	26,3	22,5	225	22,5	247,5
	Praxis	VTT	90	63	630	63	693
Val d'Eygues							
	Les Collines argentées	pédestre	14,5	12,5	125	12,5	137,5
	Les aînés de Trente Pas	pédestre	11	9,5	95	9,5	104,5
	Lei caminaire	pédestre	16	13,5	135	13,5	148,5
	VTT Loisirs	VTT	294	206	2060	206	2266
Pays de Rémuzat							
	Comité des fêtes de Verclause	pédestre	21,5	18	180	18	198
	Comité d'animation incontournable de Rémuzat	pédestre	32,5	28	280	28	308
Totaux			1001,3	794	7940	794	8734

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, dans le cadre des activités et aménagements de pleine nature, l'attribution d'une subvention totale de 8 734 € à répartir à 10 associations partenaires selon l'état récapitulatif des travaux d'entretien 2024 mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Alain GRIOL

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 29/09/2025

Mise en ligne le : 29/09/2025

Ampliation :


